



Procédure d'appel - Effet dévolutif

Par **Pripricy**, le **13/04/2021** à **08:52**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir s'il est possible de demander en appel (en tant qu'appelant et débiteur) un montant de pension alimentaire différent (inférieur) du montant demandé en première instance, suite à une dégradation de la situation financière depuis le premier jugement ?

Le premier jugement n'ayant pas par ailleurs satisfait le montant de la demande en première instance.

D'avance merci pour votre aide qui m'éviterait bien de tracasseries.

Bien cordialement.

Par **marouil**, le **13/04/2021** à **10:22**

d apres ce que je sais, si les faits evoluent a l interieur de la meme cause, la CA peut en tenir compte

voir ici <https://www.village-justice.com/articles/ecritures-appel-comment-distinguer-les-pretentions-nouvelles-recevables-les,32658.html>

ce n est que mon avis

Par **Pripricy**, le **13/04/2021** à **18:50**

Merci Marouil !